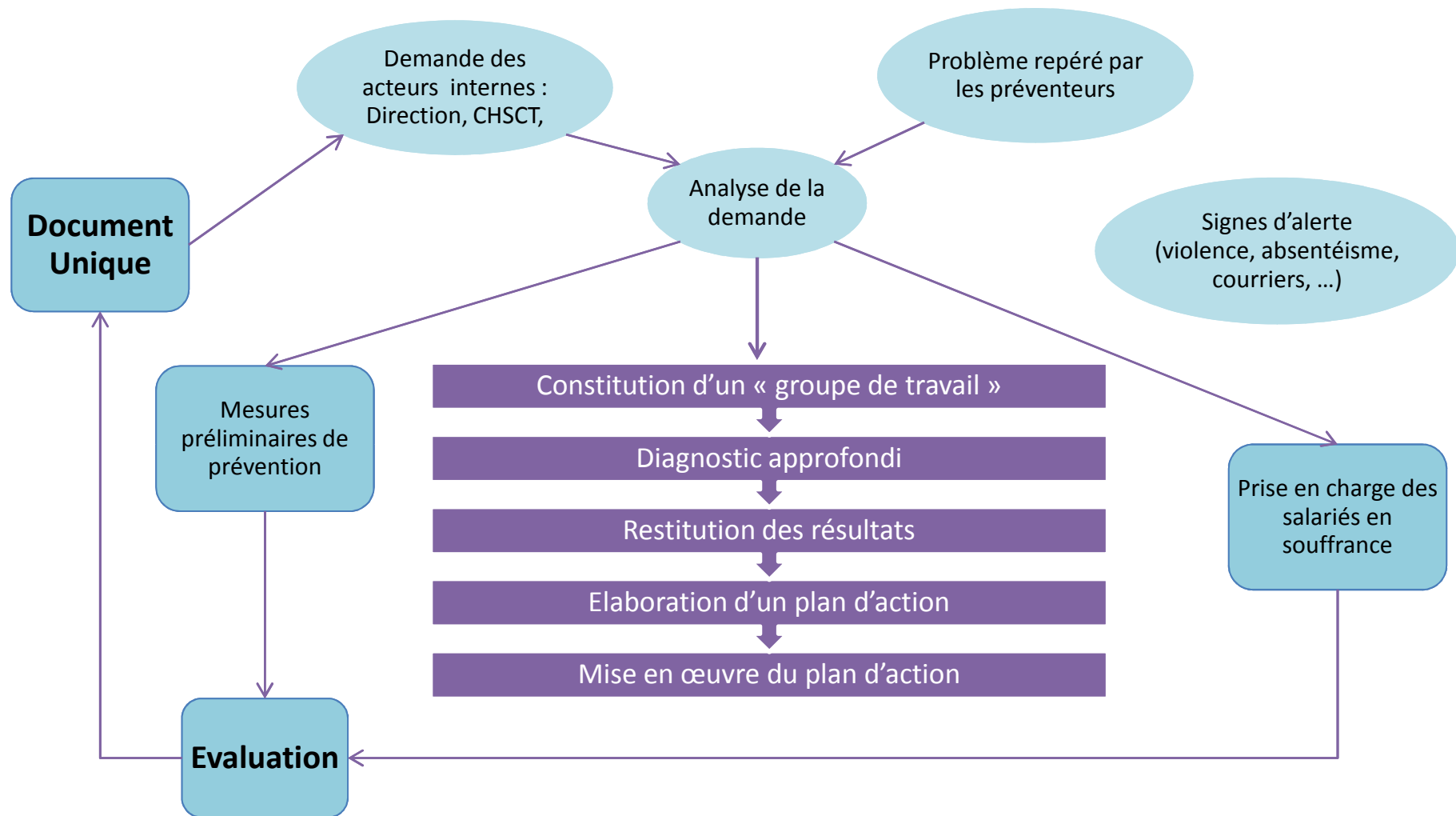


La démarche de prévention des risques psychosociaux



Cadre réglementaire des Risques Psychosociaux

Une obligation pour tous les employeurs

L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés**. Il a en la matière une obligation de résultat.

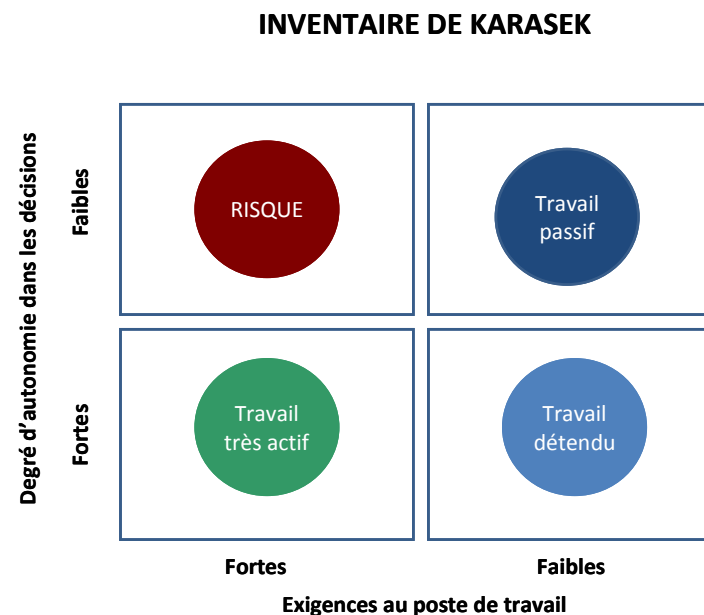
À ce titre, il doit adopter des actions de prévention des risques professionnels (*art. L. 4121-1 et L. 4121-3*), y compris des risques « psychosociaux ». En effet, **l'accord relatif au stress au travail s'applique à toutes les entreprises** (*Accord européen du 8 Octobre 2004/ ANI du 2 juillet 2008/ arrêté du 23 Avril 2009*)



Un exemple de projet RPS

Etablir le « diagnostic RPS dans votre organisme »

Le diagnostic est généralement réalisé par questionnaire (*approche quantitative*), complétés par des entretiens (*approche qualitative*), dans des **règles de confidentialité stricte**. Un des outils utilisés est l'inventaire de KARASEK. Il permet de repérer, pour chaque poste, l'équilibre entre le niveau d'exigence du poste et le degré d'autonomie dont bénéficie le titulaire du poste. Ce diagnostic permet ensuite de mener des actions ciblées.



Les niveaux de prévention des RPS

3 niveaux de prévention à prendre en compte :

La prévention primaire

Elle vise à **réduire la probabilité de survenue d'un risque**, avant son apparition.

Peuvent faire partie des préventions primaires : Sensibilisation, formation, communication, affichage, procédures, ...

La prévention secondaire

Elle survient quand **le risque est repéré**, dans le but d'en réduire les effets ou la propagation. Il vise à

donner aux salariés les moyens de faire face aux divers facteurs de risques. *Peuvent faire partie des*

préventions secondaires: Actions d'organisation, de communication, de prévention de conflits, analyse des pratiques, ...

La prévention tertiaire

Elle vise à **réparer les effets des risques** qui n'ont pu être évités.

Peuvent faire partie des préventions tertiaires : Cellule d'écoute psychologique, coaching individuel, procédure disciplinaire, ...



L'ÉQUIPE TLC

Les responsables de projet RPS sont fortement expérimentés :

Annie RODIER, docteur en médecine, Responsable d'audit qualité AFNOR (ICA n°1218)

Thierry LEVASSEUR, psychologue du travail, auditeur qualité AFNOR (ICA n°4563)

Marie CATALON, Ingénieur santé sécurité



LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX